



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LA CABANASSE**

SEANCE DU 20 MARS 2026

Convocation le 16 mars 2026

DELIBERATION n°2026-03-20_07

Nombre de conseillers : En exercice : 15 Présents : 14 Votants : 15	Membres présents : POLATO Serge, VERDAGUER Céline, GAUMOND Stéphane, LECARPENTIER Marie Madeleine, GARRIGOLAS Jérôme, SERRUS Hélène, SAMSON Michel, ALIBERT Stéphanie, LAUZE Lionel, DUVAL Christine, VIGUE Philippe, BENET Françoise DELCASSO François, WEBER Virginie Membres absents ayant donné procuration : DELPINO Geoffrey donne procuration à POLATO Serge
Président de Séance : POLATO Serge	
Secrétaire de Séance : VERDAGUER Céline	

L'an deux mille vingt-six, le 20 mars à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal, dument convoqués le 16 mars 2026, se sont réunis, Salle de la Mairie, sous la présidence de POLATO Serge

ATTRIBUTION PAR LE MAIRE DES DELEGATIONS DE FONCTION AUX ELUS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la décision du présent Conseil municipal de fixer à quatre le nombre d'adjoints,

Le maire propose au conseil municipal de fixer le nombre de conseillers municipaux délégués à NEUF.

Le maire propose au conseil municipal de confier une délégation aux élus suivant :

- VERDAGUER Céline, 1^{ère} adjointe,
- GAUMOND Stéphane, 2^{ème} adjoint,
- LECARPENTIER Marie-Madeleine, 3^{ème} adjointe
- GARRIGOLAS Jérôme, 4^{ème} adjoint
- SERRUS Hélène, conseillère déléguée
- SAMSON Michel, conseiller délégué
- ALIBERT Stéphanie, conseillère déléguée,
- LAUZE Lionel, conseiller délégué
- DUVAL Christine, conseillère déléguée
- DEL PINO Geoffrey, conseiller délégué
- WEBER Virginie, conseillère déléguée
- VIGUE Philippe, conseiller délégué
- BENET Françoise, conseillère déléguée,

Il est procédé à l'élection de cette attribution des délégations par vote à main levée.

Les résultats sont les suivants :

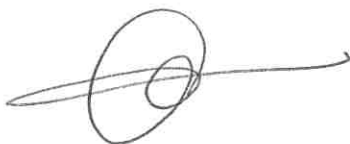
Pour..... 15

La proposition du Maire est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci—dessus

La secrétaire,

VERDAGUER Céline



Le Maire,

POLATO Serge



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa réception par les services du contrôle de légalité

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
Et publication ou notification du :